

Pièces à joindre obligatoirement :

- Une attestation de responsabilité civile ou assurance couvrant les risques liés aux activités extrascolaires (par enfant)
- Une fiche de renseignements familiaux et sanitaires (par enfant)
- Une photocopie de l'attestation de paiement prestations CAF/MSA de – 3 mois avec QF et nombre enfants à charge
- Une photocopie de l'avis d'imposition de l'année N-1 **si pas d'attestation CAF ou MSA**
- Une photocopie du jugement de divorce ou de séparation (le cas échéant)
- Une attestation d'hébergement (pour les personnes hébergées par un tiers)
- Photocopie des vaccins

Aucune photocopie ne sera faite par le service.

Rappels

- **Tout dossier incomplet sera refusé.** Pour vous aider à le compléter, vous pouvez vous rapprocher du Directeur de votre centre de loisirs
- En l'absence de tout justificatif, **le tarif maximum** sera appliqué et **aucun réajustement** ne sera accordé rétroactivement.
- **Toute inscription sera facturée.** Pour annuler une inscription de 7 jours pour les mercredis (via le portail famille pour une inscription à la journée) et 15 jours pour les vacances.
- En cas d'absence, les inscriptions ne seront pas facturées à compter du deuxième jour d'absence à condition de transmettre sous 7 jours consécutifs au 1^{er} jour d'absence un certificat médical. En cas d'hospitalisation, les inscriptions ne seront pas facturées dès le 1^{er} jour d'absence, à condition de transmettre un bulletin d'hospitalisation dans un délai de 7 jours.
- **Un enfant ne peut être accueilli sans avoir été préalablement inscrit** (sauf accord pour une urgence, traitée et validée par la Direction Education Jeunesse).
- Il revient aux parents de venir chercher impérativement leur enfant en fin de journée. En cas d'impossibilité, il y a lieu de remettre une attestation parentale dûment signée, désignant la personne majeure autorisée qui se présentera avec cette attestation et une pièce d'identité.
- Pour fréquenter le centre de loisirs le mercredi ou les vacances, il est nécessaire de s'acquitter de la carte d'adhésion à la Maison Pour Tous (renseignement et règlement sur les MPT).

Je soussigné(e)

responsable de(s) enfant(s)

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, d'en accepter ses clauses et autorise la ville de Valence à recueillir les données Caf et/ou impôts.

A Valence, le Signature, (suivie de la mention «lu et approuvé»)

Direction Education Jeunesse (DEJ)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer plus facilement les enfants inscrits aux services périscolaires et extrascolaires de la Ville de Valence. Les destinataires des données sont la DEJ et le service Vaccination de la Direction Santé Publique de la Ville de Valence. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez- vous adresser à la Direction Education Jeunesse.

Direction Éducation Jeunesse – 50 rue Denis Papin – Immeuble CGV (3^{ème} étage) – 26000 Valence - ☎ 04 75 79 23 45 – socio-educatif@mairie-valence.fr - www.valence.fr

Dossier administratif 2023-2024 MPT DU PLAN

VILLE DE
VALENCE

Nom et prénom du ou des enfant(s)

Nom.....Prénom.....

Nom.....Prénom.....

Nom.....Prénom.....

Nom.....Prénom.....

Nom.....Prénom.....

A compléter par l'administration :

N°famille

Etablissement fréquenté

MPT fréquentée

représentant/e légal/e (payeur)

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél* :

Mail* :

Profession :

Nom de l'employeur :

Tél professionnel :

Situation matrimoniale : marié(e) vie maritale concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

Organisme versant des prestations familiales CAF MSA

Numéro d'allocataire

*Obligatoire

En cas de séparation / divorce :

Garde alternée (sur présentation du jugement)

représentant/e légal/e

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : Ville :

Tél* :

Mail* :

Profession :

Nom de l'employeur :

Tél professionnel :

Observation :



Afin de mettre à jour chaque année votre quotient familial utilisé dans le calcul de la facturation des activités périscolaires et extrascolaire de la ville de valence, nous devons recueillir votre consentement nous autorisant à récupérer directement vos donnée (quotient familial) auprès de la Caf ou des impôts si pas de Caf.

Conformément à la loi du 06 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, votre consentement nous permettra de consulter uniquement les éléments de votre dossier d'Allocations Familiales nécessaires au calcul de votre participation financière.

J'autorise la Ville de Valence à recueillir mes données Caf

Je souhaite recevoir ma facture par e-mail

Je souhaite recevoir ma facture par voie postale

En l'absence de case cochée, la facture sera envoyée automatiquement par mail.